

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21179 - 78EME ANNÉE

40e anniversaire de la première élection du Conseil régional de La Réunion au suffrage universel -1-

40 ans de la Région Réunion : naissance sous le signe de la co-construction

Les premières élections régionales au suffrage universel eurent lieu le 20 février 1983, trois ans avant la France. Elles marquaient la fin du régime de l'assemblée unique à La Réunion par la création d'une nouvelle assemblée sur le même territoire. Ces élections eurent lieu à peine trois mois après le rejet par le Conseil constitutionnel de la loi créant le Conseil général et régional de La Réunion. De l'assemblée de l'autonomie, le Conseil régional avait gardé le mode d'élection : la proportionnelle à un tour. Ce mode de scrutin obligeait les forces politiques à co-construire des majorités.

Lors de l'alternance politique en France à la présidentielle et aux législatives de 1981, le Parti communiste réunionnais faisait partie des forces du changement, au même titre que les Partis communistes de Guadeloupe et de Martinique. La nouvelle majorité progressiste avait dans son programme une proposition du Parti communiste réunionnais : la création du Conseil général et régional de La Réunion. Il s'agissait de regrouper dans une seule assemblée le Conseil général existant et le Conseil régional.

Témoignages



Quotidien du parti communiste réunionnais

SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 1982

SAMEDI

N° 8.423

2 F

LA ROUE TOURNE

TRÈS GRAND SUCCÈS POPULAIRE POUR LA VISITE DU PREMIER MINISTRE

«Nous allons désormais marcher ensemble
et d'un même pas» déclare Pierre Mauroy

«Votre gouvernement donne aux Réunionnais
une première occasion, le 20 février prochain,
de participer au changement dans leur île»

souligne Paul Vergès



Une vue de l'énorme foule qui a réservé un accueil enthousiaste et chaleureux au chef du gouvernement jeudi après-midi à Gillot.

«Nous allons désormais marcher ensemble et d'un même pas» a déclaré hier matin au Palais de la Source M. Pierre Mauroy, en présentant aux élus les dernières décisions du

gouvernement pour la décentralisation dans les départements d'outre-mer ; il a notamment confirmé l'élection à la proportionnelle d'un nouveau Conseil Régional le 20 février prochain.

On lira en pages 2 et 3 de ce numéro le fil de cette visite et en page 4 l'important discours prononcé hier matin au Port par Paul Vergès.

Cette proposition s'inscrivait notamment dans une des revendications fondatrices du PCR : la création d'une assemblée locale pour gérer les affaires locales.

Élection à la proportionnelle

Rappelons qu'à ce moment, La Réunion est sous le régime de l'assemblée unique avec le seul Conseil général. Le projet de loi visait à lui adjoindre toutes les compétences nouvelles inscrites dans les lois de décentralisation, relevant du Conseil général et du Conseil régional. C'était plus de responsabilité avec une assemblée clairement identifiée à un territoire. Cette assemblée devait être élue au scrutin proportionnel à un tour. Elle devait donc garantir la représentativité des forces politiques à La Réunion. C'était aussi une manière d'intégrer dans le programme du gouvernement un projet communiste, l'autonomie, sans citer ce mot. Le choix était d'aller d'abord sur la création des institutions de l'autonomie dont la particularité était l'élection à la proportionnelle.

Adoptée par le Parlement le 23 novembre 1982, la loi créant le Conseil général et régional de La Réunion a été rejetée par le Conseil constitutionnel le 2 décembre 1982. Plutôt que de représenter une nouvelle loi, le gouvernement mit en avant le concept de la régionalisation : transferts de compétences de l'État vers la collectivité Conseil régional. Pour sa part, le PCR disait alors envisager une autre adaptation de la décentralisation. Selon le droit commun, les premières élections régionales devaient avoir lieu en 1986. La visite de Pierre Mauroy, Premier ministre, à La Réunion, début décembre 1982, allait accélérer le calendrier. Elle avait lieu à peine une semaine après la décision du Conseil constitutionnel. Ceci

montrait que la question institutionnelle était considérée comme explosive par Paris, et donc imposait de donner des garanties rapides et importantes pour obtenir un compromis basé sur la régionalisation qui n'est plus l'autonomie mais la décentralisation.

La Région : un compromis

Le 9 décembre 1982, Pierre Mauroy annonçait que dès le 20 février 1983, les Réunionnais auraient la possibilité d'élire à la proportionnelle le nouveau Conseil régional. C'était une anticipation de trois ans du droit commun qui s'appliquera en 1986 dans toutes les régions. Cela signifiait aussi que La Réunion quittait le régime de l'assemblée unique. Désormais, sur le même territoire, deux assemblées exerçaient des compétences différentes, avec comme autre point de divergence le mode d'élection : tous les 6 ans à la proportionnelle pour le Conseil régional avec une seule circonscription, La Réunion ; renouvellement par moitié tous les 3 ans au scrutin majoritaire à 2 tours dans plus de 40 circonscriptions pour le Conseil général.

Le scrutin proportionnel à un tour signifiait qu'un seul parti ne pouvait détenir à lui seul la majorité absolue. Ceci obligeait à passer par l'étape de la co-construction pour rechercher une majorité susceptible de gouverner la Région, tout en sachant qu'une autre assemblée coexiste sur le même territoire.

M.M.

(à suivre)

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

20 ans de créole à l'école et droits des enfants réunionnais ?

« Article 29 de la Convention des droits de l'enfant : "Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à (...) inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne..." »

Depuis 2002, le créole réunionnais est légalement entré à l'école : un chemin long et difficile pour quels résultats 20 ans après ? En 2022, la majorité des réunionnais souhaite que leur enfant dispose de plus de connaissances sur la langue et la culture réunionnaises.

Pourtant, combien d'enfants apprennent à distinguer leur langue, à comprendre son fonctionnement et connaissent la littérature réunionnaise ?

Combien connaissent d'autres noms de plantes que tulipe en maternelle ?

Combien connaissent suffisamment la géographie de notre île et son Histoire ?

Combien d'entre eux seront capables un jour de transmettre et de partager les connaissances acquises à l'école sur notre patrimoine (nos plantes endémiques, le Moring, le Maloya, la Krosh, et nos savoir-faire traditionnels...).

Combien d'enfants lorsqu'ils s'expriment en créole réunionnais s'entendent dire : "Ce n'est pas comme ça qu'on dit !" ?

Combien de parents ont vraiment le choix de mettre leur enfant dans une classe où la langue et la culture réunionnaises sont étudiées ?

Quel parent sait que son enfant peut avoir des points supplémentaires au brevet et au baccalauréat avec une épreuve en créole réunionnais ?

Après 20 années d'expériences, de recherches, de discours, et durant lesquelles des générations d'enfants et de parents n'ont pu bénéficier d'un enseignement de la langue et de la culture réunionnaises (LCR) digne de ce nom, nous estimons qu'il est temps de construire une École en harmonie avec notre société.

Pour une école respectueuse des spécificités réunionnaises, nous demandons que tous les parents soient véritablement informés par les institutions concernées des diverses possibilités d'enseignement de la LCR.

Suite à cette information, il est donc impératif que la demande des parents soit prise en compte et par

conséquent que l'offre d'enseignement soit assurée (professeurs et intervenants formés en nombre suffisant).

Pour garantir la cohésion sociale, tous les enfants de La Réunion doivent avoir un horaire inscrit à leur emploi du temps pour étudier notre langue et notre culture afin de construire un parcours qui permette la transmission de notre patrimoine (langue, musique, Histoire, traditions, connaissance de l'île, contes et légendes...).

Enfin, comme la loi le prévoit, l'option d'enseignement et les parcours bilingues créole réunionnais/français doivent pouvoir être offerts dans tous les établissements du primaire et du second degré, comme l'Académie le fait d'ailleurs dans sa politique pour les langues étrangères.

Lé lér po nou lèvé nout tout avèk po fé avans nout lang po nout marmay domin. Na pi lo tan po kozé, lér la fine vyé, lé tan nou pran lo devan avan li pran anou. Si i fo fé, nou va fé.

**Lantant LKR Mouvman Lantant Koudmin
FSU FCPE — PEEP / CGTR EducAction —
FO — SAIPER-Udas — Sud Éducation —
UNSA / AFEMAR — Ankraké — Comité
réunionnais de Moring — Ass. Ecoute Pro-
tège Aide — Groovelakour — Inn de ti kont
— ICEM Réunion — Kaz maron — Komité
Eli — Komkifo — Kréolokoz — Lantant
Maloya — Lantant Protèz Nout Zarlou — Lo-
fis la lang kréol Larényon — Lorizon Pluri-
ling — Mon lang na poin lo zo — Rouv baro
— Somans — Solidarité Ecologiste Popu-
laire Pou Nout Tèr — Tikatsou — Associa-
tion Libre — Rasine Kaf Philippe Naillet —
Alexandre Lai-Kane-Cheong EELV Réunion
— Génération Ecologie Réunion — PaRé
Département Réunion**

Oté

**Mi yèmré bien fé in doub kronoloji,
Pou amontr Gouvèrnman La Franss, lété
souvan défoi in boubou pou La Rényon.**

Mézami, mi yèmré k'in zour demoune kapab, demoune vèrssé dann lo droi franssé épi laktyalite, i pass in bon boute lo tan pou fé in doub kronoloji bande déssizyon gouvèrnman franssé dopi la loi départmantalizassion (19 mars 1946) ziska koméla. kossa k'i trouvé ladan ?

Sinploman la date la pran in bon mézir sou la form de loi, de dékré, sansa d'ote sours de droi pou La Franss égzagonal é lo rotar dann l'aplikassion pou bande péi l'outre-mèr. La Rényon pou sak i konssèrn anou. Mi panss doub kronoloji-la i doi pèrmète oir dann kèl mézir gouvèrnman franssé, droite konm gosh l'aplike an dékalaz bande bon tèks, plizoumoins progrèssist pou nou ké noré pi pèrmète anou in l'avanssé ékonomik, sossyal, kiltirèl. Mi mète pa mon doi dann fé — sansa va brilé — mé mwin lé kaziman sir lo rotar la pran pou aplike déssèrtin droi, la pa rande anou sèrviss... Myé k'sa lo bande rotar kimilé, d'après mwin, la rotarde anou dann noute marsh an avan pou noute progré.

Mi panss mèm la fab k'i préta sé bande rényoné lé résponssab, par zot mèm, pou lo rotar nou la prande dann la konkète noute dévlopm an

zénéral, sa va tonb de li-mèm par l'ékritir so doub kronoloji... Pars lé vré néna in fab k'i vé ké La Franss i propoz anou sak lé bien é nou rényoné ni fé pa lo néssèssèr pou fé avanss lo progré, la zistiss, l'égalité épi la libèrté dann noute péi La Rényon. Bon ! Bien sir la pa mwin k'i sava fé kékshoz konmsa pars pèrsone lé éternel konm zot i koné san k'mi atande, talèr la fossille la mor la fine pass dann mon kolé san k'mi atande.

Mi sava pa komanss mon doub kronoloji zordi mé ni pé dir sé kan la komanssé é toute suite gouvèrnman La Franss la trok parol. La loi départman franssé lété voté — a l'inanimité lo 19 mars 1946 — é loi-la téi doi z'ète apliké lo promyé zanvyé 1947 é poitan konbien la lite, konbien lo tan, la prande pou aplike bande loi sossyal... L'égalité sossyal li mèm nou la pran, talèr, pliss sinkantan après la loi départmantalizassion.. Sa i vé pa dir la loi 1946 té in loi kolonyal, mé sinploman ké gouvèrnman — gosh konm droite — la pass lo tan a ral déyèr pou rofiz anou noute droi, rien k'noute droi é toute nout droi.

A bon antandèr, salu !

Justin